

DENIS CHAILLOU

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Des Commissaires aux Comptes de Paris*

*32 Avenue Jean Jaurès
91560 CROSNE*

GE PSL FRANCILIEN

15, RUE RAMEY
MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE 18E
75018 PARIS

=====

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS**

LE 31 DECEMBRE 2025

=====

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Mesdames,
Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Francilien relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'association.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2. *Changements de méthode* » de l'annexe. Elle décrit les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, relatif à la modernisation des états financiers.

Cette première application a notamment conduit à des adaptations de présentation et, le cas échéant, à des reclassements des informations comparatives afin de se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers, tels qu'exposés dans l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

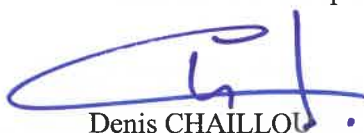
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Crosne, le 23 juin 2026
Le Commissaire aux Comptes



Denis CHAILLOU

COMPTES ANNUELS



GROUPEMENT D'EMPLOYEURS
PROFESSION SPORT ET LOISIRS FRANCILIEN
15 passage Ramey - MVAC 18ème
75018 PARIS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SOMMAIRE

Etats financiers	3
Bilan comptable	4
Bilan comptable	5
Compte de résultat	7
Compte de résultat	8
Annexe	10
Annexe au bilan	11
Présentation de l'association	12
Principes comptables et méthodes d'évaluation	13
Immobilisations et amortissements	17
Provisions inscrites au bilan	18
Etat des échéances des créances et dettes	19
Charges et produits constatés d'avance	20
Charges à payer	21
Variation des fonds propres associatifs	22

ETATS FINANCIERS

Bilan comptable

BILAN COMPTABLE

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	4 969	4 651	318	3 046
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	61		61	61
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	5 030	4 651	379	875
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours				
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances clients., usagers et comptes rattachés	384 457	69 576	314 881	499 613
Autres créances	225 869		225 869	229 305
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 137 434		1 137 434	986 200
Charges constatées d'avances	4 155		4 155	3 362
Total II	1 751 915	69 576	1 682 339	1 718 478
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 756 945	74 227	1 682 719	1 719 354
Rubriques	Montant brut		Montant net N	
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Dons en nature restant à vendre.				

CERTIFIÉ RÉGULIER
ET SINCÈRE

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	48 137	48 137
Réserves pour projet de l'entité	847 517	855 829
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	(625)	(8 312)
Situation nette (sous total)	895 028	895 654
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	895 028	895 654
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
Total II		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	92 336	102 050
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 644	288 950
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	257 601	264 922
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 014	6 195
Instruments financiers à termes		
Produits constatés d'avance	156 095	161 583
Total IV	787 690	823 700
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 682 719	1 719 354

CERTIFIÉ RÉGULIER
ET SINCÈRE

Compte de résultat

COMPTES DE RÉSULTAT

Produits

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Cotisations	5 600	4 640
Ventes de biens et services		
Vente de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 308 012	2 245 737
dont parrainages		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	171 222	178 335
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, et provisions		(31 418)
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	18 948	61
Total (I)	2 503 782	2 397 355
Participations		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 077	22 768
Reprises sur provisions, et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total (II)	3 077	22 768
Total (III)		
Total des produits (I+II+III)	2 506 858	2 420 123
Solde débiteur = Déficit	625	8 312
Total général	2 507 483	2 428 435

CERTIFIÉ RÉGULIER
ET SINCÈRE

Charges

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Achats de marchandises	3	71
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	321 979	359 032
Aides financières	116 957	
Impôts, taxes et versements assimilés	95 474	72 440
Salaires	1 511 672	1 550 489
Cotisations sociales	394 845	444 478
Dotations aux amortissements et aux dépréciations, transfert de charges	496	479
Dotations aux provisions	63 832	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	2 225	1 370
Total (I)	2 507 483	2 428 359
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)		
Charges exceptionnels (III)		76
Participation salariés aux résultats (IV)		
Impôts sur les bénéfices (V)		
Total des charges (I+II+III)	2 507 483	2 428 435
Solde créditeur = Excédent		
Total général	2 507 483	2 428 435

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	41 350	41 350
Bénévolat		
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES	41 350	41 350
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	41 350	41 350
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS	41 350	41 350

CERTIFIE REGULIER
ET SINCERE

ANNEXE

ANNEXE AU BILAN

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 682 719 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **2 506 858 euros**
 - un total charges de **2 507 483 euros**
 - et dégage un résultat de **(625) euros**.

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 mai 2026.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Acteur de l'ESS et groupement d'employeurs, Profession Sport et Loisirs (PSL) est une association engagée **pour l'emploi et sa sécurisation** dans les secteurs du sport, de l'animation et des loisirs.

Nos services se regroupent autour de 5 mots clés : **la simplification, le conseil, le partage, la formation et le recrutement.**

Notre action est tournée **vers une expérience positive de l'emploi.**

Notre association accompagne quotidiennement les employeurs et les professionnels du secteur en leur apportant **des solutions RH adaptées** (mise à disposition de personnels à temps partagé, mutualisation d'apprentis et de fonctions support, formation des acteurs, conseils en ressources humaines) à la mise en œuvre et au développement d'activités et de services de qualité à la population.

En mutualisant les compétences auprès des acteurs du secteur et en salariant les intervenants, le Groupement d'employeurs, Profession Sport et Loisirs **propose des solutions d'emplois innovantes pour un secteur en pleine mutation.**

Profession Sport et Loisirs propose **une aide au sourcing et au recrutement**, à travers le jobboard *lesportrecrute.fr*, LA plateforme n° 1 de recrutement dans les métiers du sport, des loisirs et de l'animation, qui permet de mettre en relation employeurs et candidats.

Les enjeux de la stratégie Ensemble vers 2030 :

1) Repositionner PSL comme un acteur incontournable au service de l'intérêt général et du développement des territoires en Ile-de-Francilien :

- Stabiliser nos fondamentaux.
- Accélérer sur de nouveaux axes de développement.

2) Redonner sens, cohérence, lisibilité et efficacité à l'action de PSL :

- Rendre visible la valeur produite par PSL.
- Renforcer notre attractivité.

Pour atteindre ces enjeux d'ici 2030, les axes stratégiques suivants ont été retenus :

- **AXE 1 — Développement territorial**
Objectif 1.1 – Renforcer la présence de PSL sur tous les territoires couverts
Objectif 1.2 – Améliorer la notoriété & l'attractivité
- **AXE 2 — Développement de nouvelles activités**
Objectif 2.1 – Proposer une offre de formation socio-sport.
Objectif 2.2 – Investir le champ de l'insertion professionnelle par et dans le sport.
- **AXE 3 — Organisation collective**
Objectif 3.1 – Améliorer l'attractivité, la fidélisation et l'engagement des parties prenantes.
Objectif 3.2 – Formaliser un cadre d'action partagé.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 682 719 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 2 506 858 € et un total de charges de 2 507 483 €, dégageant ainsi un résultat de (625) €.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence et de sincérité des comptes.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06, par le règlement ANC n°2016-07 et par le règlement ANC n°2022-06, ainsi que du règlement n°2018-06 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC du n°2023-03, selon les principes suivants :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règlements ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

La première application des règlements ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 et ANC n°2022-06 constitue un changement de réglementation et donc d'un changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

2. Changement de méthode

Les comptes annuels ont été établis en prenant en compte la réforme du plan comptable général prévue par les règlements ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 et n°2022-06 homologués par arrêté ministériel du 26 décembre 2023.

Il s'agit de la première application de ce règlement qui constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

À ce titre, le règlement ANC 2022-06 supprime la technique du transfert de charges ainsi que l'ensemble des comptes 79 sont supprimés dans le but de clarifier la nature des opérations comptables. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- soit reclassées en production vendue, si elles correspondent à de la refacturation, sauf si elles concernent des diminutions de charges ;
- soit comptabilisées en subvention d'exploitation pour les aides à l'emploi ;
- soit imputées en diminution des charges concernées.

Ainsi, lorsqu'elles concernent des charges de personnel, comme par exemple le remboursement de frais de formation par l'OPCO ou les indemnités de sécurité sociale ou de prévoyance, le compte 79 est remplacé par le compte 649 « remboursements de charges de personnel » qu'il convient de créditer. Lorsqu'elles concernent des aides à l'embauche, notamment celles versées par l'ASP (Agence de services et de paiement), il convient d'utiliser le compte 74 qui est remplacé à partir des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2025 par le compte 741 « Subventions d'exploitation ». De même, ces aides à l'embauche reversées aux membres adhérents sont désormais inscrites au compte 6471 "Aides financières octroyées".

3. Principales méthodes utilisées

a) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien :

Règles d'amortissement	Durées	Types d'amortissement
Matériels de bureau	2 à 3 ans	Linéaire
Matériels informatiques	2 à 3 ans	Linéaire

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

b) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

c) Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

d) Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant comptabilisé relatif aux honoraires du commissaire aux comptes concerne uniquement la mission de certification des comptes. Il s'établit à 8 520 euros toutes taxes comprises.

e) Engagement de retraite

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière (IFC). Il n'a pas été signé d'accord particulier. Cependant, un engagement hors bilan a été valorisé en matière de pensions pour l'exercice 2025.

À la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière s'élève à 8 337 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Continuité de l'exploitation.
- Année de calcul : 2025.
- Taux d'actualisation : 3.5%.
- Méthode de calcul : ANC 2021.
- Convention collective : Sport.
- Initiative du départ : le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : INSEE 2022-2024 - données prov.

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) :
 - o 64 ans pour la catégorie du personnel cadre.
 - o 64 ans pour la catégorie du personnel non cadre.

- Progression de salaires :
 - o 2% constant pour la catégorie du personnel cadre.
 - o 2,25% constant pour la catégorie du personnel non cadre.
- Taux de rotation :
 - o Faible pour la catégorie du personnel cadre.
 - o Fort pour la catégorie du personnel non cadre.
- Taux de charges sociales patronales :
 - o 50% pour la catégorie du personnel cadre.
 - o 35% pour la catégorie du personnel non cadre.

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

f) Comptabilisation des cotisations

Les cotisations en produits sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisation, soit au 31 janvier pour les adhérents déjà membres de l'association au 1er mois de l'exercice, soit à la date d'adhésion du nouvel adhérent si elle a lieu en cours d'année.

L'adhésion en cours d'année ne donne pas droit à une diminution du montant de la cotisation.

g) Détail des concours publics et subventions comptabilisés au titre de l'exercice

Il s'agit uniquement de subventions d'exploitation :

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	VARIATION
ANS	117 083,34	123 833,33	- 6 749,99
VILLE DE PARIS - DJS	10 000,00	10 000,00	00,00
POSTE FONJEP	14 214,00	14 214,00	00,00
ASP - AIDE A L'EMPLOI ET A L'APPRENTISSAGE	29 924,56	30 287,33	- 362,77
TOTAUX	171 221,90	178 334,66	- 7 112,76

h) Contributions volontaires en nature

La valorisation des contributions volontaires en nature concerne uniquement l'occupation temporaire des locaux de notre centre de gestion situé à Paris 18. Dans le cadre de cette occupation temporaire, aucun loyer ne nous est appliqué par l'association de gestion de l'espace.

Seules les charges locatives liées à leur utilisation ont donc été comptabilisées en charges.

Il est rappelé que la valorisation des contributions volontaires en nature n'interfère en rien sur le résultat de l'exercice mais permet de rendre compte de l'activité réelle de l'association et de constater l'avantage accordé à l'association.

La base de calcul est la suivante :

Valorisation de 75m² de bureaux à hauteur de 450 € HT-HC/m²/an dans Paris 18 (moyenne donnée par deux sites spécialisés : <https://www.bureauxlocaux.com/prix-marche/bureaux/paris-18> et <https://www.leaseo.fr/infos-marche/75018/>), soit 33 750 €.

+ 6 750 € de TVA (notre association ne récupère pas la TVA).

+ 850 € de taxes (moyenne des taxes des locaux professionnels également situés à Paris 18).

Soit un montant 41 350 € enregistré dans le tableau intitulé « évaluation des contributions volontaires en nature » en pied de compte de résultat.

En l'absence d'outil d'évaluation des contributions volontaires en nature fiable, le temps des bénévoles de l'association n'est pas valorisé comptablement.

À titre d'information, il est fait mention des contributions significatives et quantifiables mais non valorisables :

- Les membres du Conseil d'administration se sont réunis 4 fois en 2025.
- Le président gère et suit les affaires courantes lors d'une réunion bimensuelle avec la direction de l'association.
- Le secrétaire général organise des rencontres, met en relation les salariés permanents de l'association avec des partenaires institutionnels et organise des temps conviviaux avec les salariés permanents de l'association 1 à 2 fois par an.
- Le trésorier suit et contrôle la comptabilité de l'association.

i) Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Il est précisé qu'aucun cadre dirigeant de l'association (élu du Conseil d'administration) tel que défini à l'article L.3111-2 du code du travail ne perçoit de rémunération ou d'avantage en nature.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	7 696,96		2 728,15	4 968,81
Immobilisations financières	61,00			61,00
TOTAL	7 757,96		2 728,15	5 029,81

Amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	6 882,54	496,27	2 728,15	4 650,66
TOTAL	6 882,54	496,27	2 728,15	4 650,66

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour remise en état				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	5 744	63 832		69 576
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	5 744	63 832		69 576
TOTAL GÉNÉRAL	5 744	63 832		69 576

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES

État des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total de l'actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux	69 576	69 576	
Autres créances clients	384 457	384 457	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	4 043	4 043	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	254	254	
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	13 655	13 655	
Etat – Divers	119 428	119 428	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	225 869	225 869	
Total de l'actif circulant	817 282	817 282	
Charges constatées d'avance	4 155	4 155	
TOTAL	821 437	821 437	

État des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	92 336	92 336		
Fournisseurs et comptes rattachés	275 644	275 644		
Personnel et comptes rattachés	115 846	115 846		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	121 275	121 275		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	23 132	23 132		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 363	3 363		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	156 095	156 095		
TOTAL	787 690	787 690		

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
MACIF ASSURANCE MULTIRISQUES 1T2026	778	
EBP COMPTA PRO 2026	593	
GROUPE REVUE FIDUCIAIRE RF PAYE 2026	309	
PLATEAU URBAIN SCIC JANVIER 2026	2 475	
EMPLOIS ANS		108 500
AIDES APPRENTISSAGE		19 167
POSTES FONJEP		28 428
TOTAL	4 155	156 095

CHARGES À PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	274 498
Dettes fiscales et sociales	139 340
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	413 838

VARIATION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

Rubriques	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	903 966	(8 312)			895 654
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	(8 312)	8 312		(625)	(625)
Situation nette	895 654			(625)	895 028
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	895 654			(625)	895 028